

SACFOM
Zac la Garenne
Rue Diderot
93 116 ROSNY/BOIS CEDEX

Rosny, le 31 mars 2011

REGLEMENT DU JEU INTERNET
« Tentations gourmandes »

ARTICLE 1 :

La société SACFOM, société anonyme au capital de 21 075 025 Euros, RCS Bobigny B 420 942 864 dont le siège social se trouve ZAC La Garenne, rue Diderot - 93116 ROSNY SOUS BOIS CEDEX, organise du 18 avril au 13 mai 2011 un jeu gratuit sans obligation d'achat sur les sites Internet www.buroplus.net et www.fete-des-secretaires.com intitulé « Tentations gourmandes ». Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, à l'exclusion des membres de la société organisatrice et de leur famille.

ARTICLE 2 :

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site Internet www.buroplus.net ou sur www.fete-des-secretaires.com

ARTICLE 3 :

1 participation par jour et par personne (même pseudo/prénom, même mail).

ARTICLE 4 :

La participation au jeu se fait de la façon suivante :

Il suffit de s'inscrire sur le site www.buroplus.net ou sur www.fete-des-secretaires.com en indiquant un pseudo et une adresse mail impérativement valide et d'être parmi les plus rapides à notre jeu de Memory. Chaque jour un tirage au sort a lieu qui détermine 10 gagnants. À l'issue des 20 jours de jeu, il y a 200 gagnants, un tirage au sort spécifiera le lot remporté par chacun. Les gagnants seront contactés par mail afin qu'ils transmettent leurs coordonnées pour l'envoi du lot.

À gagner lors du tirage au sort final : 7 I Pod Nano (version V) 8 Go d'une valeur moyenne de 149€TTC, 3 coffrets Smartbox Atelier Culinaire d'une valeur moyenne de 79,90€TTC, 5 coffrets Smartbox Dégustation d'une valeur moyenne de 29,90€TTC, 145 coffrets à vin Laguiole d'une valeur de 26,31€TTC et 40 sets barbecue d'une valeur moyenne de 11,05€TTC.

Les bulletins d'inscription non complets ne seront pas pris en compte pour l'affectation des cadeaux.

La participation au jeu implique l'acceptation d'une utilisation publicitaire par la société SACFOM, de l'image et du nom du gagnant, sans autre contrepartie que l'attribution d'un I Pod Nano (version V) 8 Go, d'un coffret SMARTBOX Atelier Culinaire, d'un coffret SMARTBOX Dégustation, d'un coffret à vin Laguiole ou d'un set barbecue.

ARTICLE 5 :

Les gagnants ne pourront demander l'échange de leurs lots contre leur valeur en espèce ou leur remplacement par un autre lot.

ARTICLE 6 :

Ce règlement complet du jeu est disponible sur les sites Internet www.fete-des-secretaires.com et www.buroplus.net. La connexion Internet pour la participation à ce jeu-concours sera remboursée sur simple demande écrite auprès de SACFOM - Jeu Fête des secrétaires, ZAC La Garenne, rue Diderot, 93 116 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex, sur la base de 5 (cinq) minutes à 0,021 €TTC (vingt et un millième d'euro toutes taxes comprises) la minute, soit 0,194 €TTC (cent quatre vingt quatorze millièmes d'euro toutes taxes comprises) [incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro toutes taxes comprises)]. Le timbre sera remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse.

ARTICLE 7 : Consultation du nom des gagnants

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu et à l'interprétation du règlement.

Le nom des gagnants pourra être consulté 15 jours après la date de clôture du jeu et pendant un délai de 2 mois maximum après la date de clôture du jeu aux heures ouvrables (du lundi au vendredi) à l'adresse suivante :

**Société SACFOM
Service Marketing
ZAC La Garenne
Rue Diderot
93 116 ROSNY-SOUS-BOIS**

Dans un souci de confidentialité, il ne sera fait aucun envoi, ni aucune communication téléphonique du nom des gagnants.

ARTICLE 8 :

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, de le proroger ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne serait être recherchée de ce fait.

ARTICLE 9 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet. Les contestations et réclamations relatives à ce jeu ne seront pas prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

ARTICLE 11 :

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant auprès de :

Société SACFOM – ZAC la Garenne – Rue Diderot – 93 116 ROSNY-SOUS-BOIS